



Handicap Parlons en !

*Pour ne plus en faire un tabou
mais une force !*



CONTACTEZ VOTRE DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E SNB/CFE-CGC OU VOTRE RÉFÉRENT.E HANDICAP
CLUBHANDICAP@SNB-SERVICES.ORG



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**

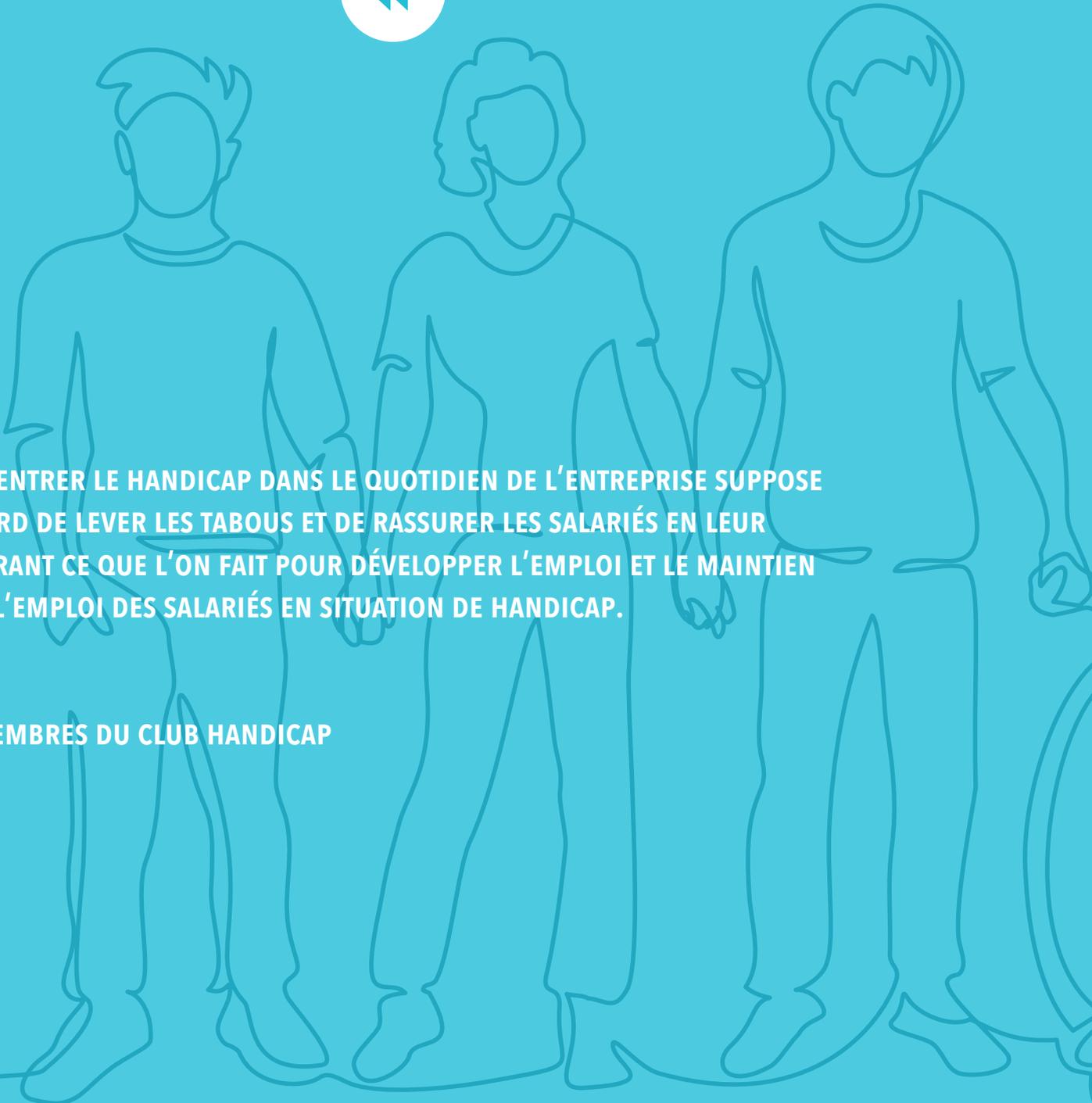
Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers





FAIRE ENTRER LE HANDICAP DANS LE QUOTIDIEN DE L'ENTREPRISE SUPPOSE D'ABORD DE LEVER LES TABOUS ET DE RASSURER LES SALARIÉS EN LEUR MONTRANT CE QUE L'ON FAIT POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP.

LES MEMBRES DU CLUB HANDICAP





QUELQUES TYPOLOGIES DE HANDICAP

- **HANDICAP PSYCHIQUE**
PSYCHOSE, SCHIZOPHRÉNIE, TROUBLE BIPOLAIRE, TOC, HYPOCHONDRIE, ETC.
- **HANDICAP MOTEUR**
PARALYSIE, AMPUTATION, MYOPATHIE, ETC. DONT 3% EN FAUTEUIL ROULANT.
- **DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**
AUTISME, TRISOMIE 21, POLYHANDICAP, ETC.
- **DÉFICIENCE SENSORIELLE**
CÉCITÉ, MALVOYANCE, SURDITÉ TOTALE, PARTIELLE, ETC.
- **MALADIES INVALIDANTES ET OU INVISIBLES POUR 80% DES CAS**
ASTHME, SCLÉROSE EN PLAQUES, TRAUMATISME CRÂNIEN, LÉSIONS CÉRÉBRALES, CANCER, INSUFFISANCE CARDIAQUE OU RESPIRATOIRE, ÉPILEPSIE, MYOPATHIE, MUCOVISCIDOSE, ALZHEIMER, DIABÈTE, SIDA, LES MALADIES ORPHELINES ET GÉNÉTIQUES.
- **HANDICAPS COGNITIFS**
DYSLEXIE, DYSPHASIE, DYSGRAPHIE, DYSCALCULIE, DYSPRAXIE.

Les collaborateurs ont besoin d'être rassurés pour aborder librement leur situation. Il est nécessaire :

- De développer un climat et une relation de confiance.
- De faire savoir à chacun qu'il peut être aidé en cas de besoin, en adaptant le poste de travail, les horaires ou en positionnant la personne sur une mission moins stressante.

Démystifions le handicap par le partage, partager sur le handicap c'est permettre à chacun de trouver sa place et de s'épanouir dans la vie telle est l'ambition du SNB/CFE-CGC !

Parce que le SNB regroupe des femmes et des hommes engagés, prêts à s'investir pour contribuer au développement d'une communauté de travail bienveillante, responsable et inclusive.

Pour permettre à toutes et tous avec le soutien du SNB/CFE-CGC de pouvoir s'affirmer tel qu'il est, avec ses talents et ses richesses dans un contexte d'allongement de la vie au travail, où chacun d'entre nous moi rencontrera ou non une situation de handicap temporaire ou définitive.



90 % DES HANDICAPS SONT INVISIBLES ET NE DEMANDENT PAS D'AMÉNAGEMENT

Le handicap vous concerne Toutes et tous, aujourd'hui ou demain, lorsqu'on le rencontre il est agréable de pouvoir compter sur l'accompagnement d'élus du SNB/CFE-CGC formés, compétents, en mesure de faire reconnaître la nécessité de devoir si la situation le nécessite, aménager le poste du travail pour permettre le maintien dans l'emploi.

DÉFINITION DU HANDICAP

La Loi du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

La RQTH est, en France, un statut reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elle apparaît sous forme d'une notification de décision et est valable pour une certaine durée avec la possibilité d'être renouvelée à l'échéance. Cette reconnaissance permet aux personnes handicapées d'accéder à un ensemble de mesures favorisant leur insertion professionnelle et leur maintien dans l'emploi. Aujourd'hui la RQTH peut être acquise définitivement suivant la situation.

ÊTRE ACTEUR DE SON FUTUR PROFESSIONNEL ET NE PAS SE METTRE EN SITUATION DE FAIBLESSE

Exclure cette vision restrictive du handicap qui peut faire oublier qu'une difficulté, peut avoir un impact sur la vie professionnelle et constituer une situation handicapante qui mériterait d'être mieux comprise et accompagnée.

Egalité des chances et intégration sociale :

- Les droits et égalité des chances professionnelles des salaires (et non salaires) en situation de handicap.
- Un enjeu et une mise en valeur de toutes les capacités et aptitudes des personnes en situation de handicap.
- Reconnaître, connaître, intégrer et accompagner sont les premières étapes de démarches sécurisantes et aidantes.

Egalité des chances et intégration sociale :

- Faire tomber les idées reçues.
- Collaborer avec un collègue présentant un handicap ne rajoute pas de surcroît de travail.
- 86% des salariés estiment par expérience qu'un salarié présentant un handicap contribue à faire baisser l'absentéisme
- La majorité des handicaps sont compatibles avec une activité professionnelle.

Maintien dans l'emploi, l'accompagnement, la communication sont les principaux facteurs de réussite :

- Programme de sensibilisation en entreprise.
- Forces d'actions par le biais de programmes d'accompagnements.
- Accords entreprises et avantages.
- Formations.
- Partenaires et accompagnement.
- Référents en entreprise.
- Médecin du travail.
- Assistante sociale.
- Managers.
- Collègues syndicats.
- RH.
- Direction générale.



**12 MILLIONS DE FRANÇAIS
PORTEURS HANDICAPÉS
DONT 5.5 MILLIONS EN RQTH**

Votre délégué syndical SNB/CFE CGC vous conseille et vous accompagne pour :

- ÉTABLIR VOTRE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ.
- VEILLER À CE QUE VOTRE POSTE ET VOS CONDITIONS DE TRAVAIL SOIENT ADAPTÉS À VOTRE SITUATION EN CONCERTATION AVEC LA MÉDECINE DU TRAVAIL.

LE SNB/CFE-CGC EST FORCE DE PROPOSITION DANS LA NÉGOCIATION DES ACCORDS HANDICAP POUR FAIRE EN SORTE QUE CHACUN EN FONCTION DE SA SITUATION PUISSE ACCÉDER À L'EMPLOI OU PUISSE GARDER SON EMPLOI LORSQUE SURVIENT LE HANDICAP.

LE SNB/CFE-CGC DISPOSE D'UN RÉSEAU D'EXPERTS POUR ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP, POUR TOUTE PRÉCISION CONTACTER VOTRE DÉLÉGUÉ SYNDICAL.





**Contactez votre délégué.e syndical.e snb/cfe-cgc
ou votre référent.e handicap
clubhandicap@snb-services.org**